

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 7 minut. soir, Omnibus.  
4 — 32 — — Express.  
3 — 47 — matin, Express-Poste.  
9 — 48 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 51 — matin, Omnibus.  
6 — 6 — soir, Omnibus.  
9 — 44 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur*, en publiant, mercredi, une longue lettre adressée par le prince Danilo au consul de France à Scutari, afin d'indiquer à l'Europe le caractère à donner aux récents combats qui ont eu lieu entre les Turcs et les Monténégrins, jette de vives clartés sur les incidents de la querelle. Il résulte de ce document que le prince du Monténégro, n'a pas cessé de rester sur la défensive, ainsi que le lui avaient recommandé les grandes puissances. « Le 14 du mois de mai, dit le Prince, les Turcs sont entrés sur mon territoire, dans le district de Grahawo. Ils y sont restés quatre jours, sans qu'on ait osé, suivant mes ordres, les attaquer. De Babocau à Spila, de Spila à Viloncé, ils ont campé, brûlé les maisons. J'avais donné aux Monténégrins l'ordre de souffrir patiemment ces insultes, espérant leur retraite. »

Les Turcs, encouragés par l'attitude expectante des Monténégrins, se portèrent en avant et s'établirent à Grahawatz, c'est-à-dire sur le territoire même de leurs adversaires. L'un des chefs monténégrins était campé sur les bords d'un torrent dont l'autre rive était occupée par les Turcs, et le 14 mai, au matin, le combat s'engagea pour la possession de ce ruisseau si nécessaire à l'une comme à l'autre armée; les Turcs avaient attaqué Peter Stephanow en face, pendant qu'ils envoyaient deux bataillons pour le tourner. Mirko était encore à Grahawo lorsqu'il entendit le bruit du canon et de la mousquerie; il mit aussitôt ses troupes en marche et arriva vers neuf heures en vue du camp turc. On sait le reste.

Ces déclarations sont pour ainsi dire confirmées par M. Delarue, lequel a signé la lettre reproduite par le *Moniteur* et qui lui a été dictée par le prince Danilo lui-même. On ne saurait donc en mettre en doute la véracité, surtout depuis qu'elles ont trouvé place dans notre feuille officielle. La physionomie du débat change dès lors d'aspect; c'est la Turquie qui a besoin de se défendre et de se justifier. Le fera-t-elle? Nous ne savons. Mais elle y est tenue.

Une dernière dépêche nous apprend que les Musulmans se montrent irrités à propos de l'affaire de Monténégro; que l'expédition de ce pays doit être portée à 20,000 hommes et que les embarquements

continuent; mais il est bon d'ajouter que tous les ambassadeurs, à l'exception de l'internonce d'Autriche, ont fait à cet égard des remontrances à la Porte qui a promis de suspendre les hostilités et a accepté d'entrer en négociation. Il est donc probable que la porte se montrera d'autant plus empressée d'aboutir à un arrangement, que sa conduite n'a pas toujours été exempte de fautes. — Havas.

Nous lisons dans une correspondance de Vienne, adressée au *Nouvelliste de Hambourg*:

« La question de l'acte de navigation du Danube ne présentera pas de grandes difficultés à la conférence de Paris, l'Autriche ayant consenti à recevoir dans un acte additionnel les dispositions demandées par la France, l'Angleterre et la Russie. On laissera l'Autriche elle-même rédiger cet acte. »

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berne, 2 juin. — Le grand conseil de Berne, a nommé aujourd'hui pour son président M. Niggeler, membre du parti libéral, et pour vice-président M. Kurz, qui appartient au parti conservateur. On compte dans le grand conseil 111 libéraux et 95 conservateurs.

Londres, 2 juin. — Le *Courier de New-York*, en date du 22 mai, est arrivé à Liverpool. Le paquebot avait à bord 438,466 dollars.

M. Dallas demandera, dit-on, à l'Angleterre, satisfaction pour avoir fait visiter des navires américains et réclamera l'abandon de cette coutume pour l'avenir.

Le bruit courait que le président demanderait au congrès un emprunt de 15 millions de dollars pour 10 ans.

Brigham-Young aurait abdicqué.

Trieste, 3 juin. — Les nouvelles de Constantinople, en date du 29 mai, annoncent que le nombre des insurgés de Candie augmente. Cinq nouveaux districts de l'île sont soulevés. Curakaki avance sur Canée, à la tête de 1,000 hommes.

Le roi Othon ira à Kossingen. Le bruit courait à Athènes qu'il devait se rencontrer à Munich avec l'empereur Napoléon.

La construction du chemin de fer du Pirée à Athènes a été approuvée.

Berne, 3 juin. — Le grand conseil de Berne a élu pour faire partie du gouvernement MM. Schenk, Bloesch, Migy, Lehmann, Sahli, Karlen, Weber, Carlin, Kilian. Parmi les élus se trouvent sept libéraux et deux conservateurs. — Havas.

## EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — On nous écrit de Saint-Pétersbourg, le 25 mai :

Tandis qu'on pose en principe que les paysans devaient acquérir peu à peu la propriété d'une partie des terres qu'ils cultivent, le comité formé dans le royaume de Pologne veut que les paysans restent à l'avenir dans la position de simples fermiers ou métayers. On pense que l'Empereur approuvera purement et simplement les propositions du comité polonais qu'on attend d'un jour à l'autre. — Havas.

SUÈDE. — On écrit de Stockholm, le 27 mai :

« La santé du roi Oscar, qui depuis 1857, inspirait de si vives inquiétudes à la famille royale et aux populations de la Suède et de la Norvège, se rétablit de jour en jour; on va même jusqu'à espérer que, si l'amélioration qu'on remarque dans les forces physiques de Sa Majesté se maintient; elle pourra se trouver en état de reprendre, en automne prochain, la haute direction des affaires des deux royaumes-unis. Le projet qu'avait formé le roi de faire un voyage avec la reine, dans quelques pays étrangers, et de séjourner assez longtemps, sous un ciel plus doux que le nôtre, paraît décidément abandonné. Les facultés du roi qui, au point de vue intellectuel, s'étaient affaiblies, par suite des souffrances physiques, ont repris toute leur lucidité. »

« Comme depuis l'établissement d'une régence parmi nous, un tout autre système de politique intérieure et extérieure a été inauguré en Suède, la nation saluerait avec bonheur le complet rétablissement du souverain, dans l'espoir de voir renaitre l'ancien ordre des choses auquel la Suède doit, depuis l'avènement de la nouvelle dynastie une ère de prospérité et de paix jusque-là inconnue dans les pays scandinaves. » — Havas.

## FEUILLETON

## UNE HAINE A BORD.

## DEUXIÈME PARTIE.

## SOEUR AGLAË.

(Suite.)

## VIII. — L'ORDRE DE DÉBARQUEMENT.

— Quoi! pensait Antonine avec tristesse, voici près de deux fois vingt-quatre heures que la *Sévère* est arrivée et il n'est pas encore venu nous voir!

Si, la veille, Papillon n'avait été envoyé en ambassade, un peu d'humeur, un peu de jalousie peut-être, se fût mêlé aux regrets de la jeune fille, mais elle ne pouvait douter du cœur de Jules Renaud. Elle croyait Fargeolles lieutenant de la corvette; elle tremblait qu'il ne créât chaque jour de perfides obstacles pour empêcher Jules de descendre à terre. Aussi ses regards se dirigeaient-ils sans cesse vers l'avenue, tandis qu'elle faisait avec son père sa promenade habituelle du soir.

M<sup>me</sup> de la Rizière, assise sous le berceau de verdure, se faisait éventer par sa négresse favorite; les esclaves

revenaient des travaux et regagnaient leurs cases, le crépuscule commençait; les teintes vigoureuses du soleil tropical qui se couchait dorèrent les cimes des mornes et les toits de la ville.

Tout-à-coup Antonine s'écria :

— Le voici! quel bonheur!

L'administrateur parut étonné de cette exclamation.

— Comment, mon père, reprit la jeune fille, vous ne remarquez donc pas qu'il porte deux épaulettes; il est lieutenant de vaisseau!

— Je vous en fais mon compliment, dit le sous-commissaire en s'adressant à Jules. Vous avez donc reçu, depuis hier l'avis de votre nomination.

— Comme vous le voyez, répondit le jeune officier en saluant.

— J'en suis enchanté, ravi; laissez-moi vous embrasser, s'écria M. de la Rizière avec vivacité, mais venez nous conter tout cela devant ma femme. Allons, j'espère que vous passerez la soirée à la maison, et sachez bien qu'elle vous est ouverte en toutes circonstances.

— Vous êtes trop bon, dit Jules, mais...

Antonine avait eu le temps de faire quelques réflexions :

— Et M. Fargeolles? demanda-t-elle en interrompant.

— Il se porte très-bien, Mademoiselle, répondit froidement l'officier.

— Est-il aussi lieutenant de vaisseau? voilà ce que je tiens à savoir, reprit la jeune fille avec un léger mouvement d'impatience.

— Non, Mademoiselle.

La figure d'Antonine exprima le contentement le plus parfait.

— Vous voici donc second de la *Sévère* et chef direct de votre collègue?

On se dirigea du côté où la nonchalante maîtresse de l'habitation était à demi-couchée.

Une conversation générale s'engagea.

Les divers événements qui avaient révolutionné la corvette dans le cours de la journée précédente, la courte lieutenance de Fargeolles, l'arrivée du *Voltigeur*, les nouvelles de France, la dernière campagne à Sainte-Marie-de-Madagascar, la mort du lieutenant Labranche, fournirent le texte d'une causerie à laquelle M<sup>me</sup> de la Rizière prit une part active. Le nom de Fargeolles se trouvait fréquemment mêlé à ses questions. La vieille créole aborda même l'histoire du duel et eut la faiblesse de recommander en quelque sorte à la bienveillance de Jules l'officier dont il avait eu tant à se plaindre.

— Il est inutile, Madame, dit le jeune lieutenant avec

(Suite et fin.)

Le portefeuille de la Caisse au 31 décembre est ainsi composé :

Rentes 4 1/2 ancien,	138,288 ayant coûté	2,306,687 60
— 4 1/2 nouveau,	723,861	15,724,236 51
— 3 p. 0/0,	176,272	4,006,668 47
— 3 p. 0/0,	154,409	3,933,464 77
Total,	1,142,830	25,971,057 35

Le revenu de ces rentes, relativement au capital employé, représente un intérêt de 4 francs 40 c. p. 0/0. Cet intérêt n'était que de 4 fr. 34 c. l'année dernière.

Le portefeuille de la Caisse des retraites est le gage : 1° des capitaux réservés qu'elle doit rembourser à des époques incertaines, et montant à 22,218,566 fr. 76 c.; 2° des rentes viagères à faire inscrire au Trésor, au profit des déposants qui atteindront l'âge fixé pour leur entrée en jouissance, et dont la contre-valeur doit être remise à la caisse d'amortissement en rentes perpétuelles à annuler. Nous avons cru devoir signaler à l'attention de Votre Majesté l'utilité qu'il y aurait à établir la comparaison de l'actif de la Caisse avec son passif. Cette question a été traitée dans notre précédent rapport. Nous savons aujourd'hui que M. le directeur de la Caisse de retraites pour la vieillesse a transmis à M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics des explications relatives aux moyens d'exécution de cette idée, et que Son Excellence a fait connaître son adhésion.

Dans notre rapport de l'année dernière, nous avons demandé comme complément du décret du 8 août 1855 sur la liquidation des caisses d'épargne des instituteurs communaux, que ceux de ces maîtres qui avaient d'abord opté pour le versement de leurs retenues à la Caisse des dépôts et consignations pussent revenir sur leur option et demander à toute époque le transport de leur avoir à la Caisse des retraites. Il a été satisfait à ce vœu par le décret du 29 août 1857, et les demandes que l'administration reçoit journellement des instituteurs empressés de jouir du bénéfice de ce décret en démontrent bien toute l'opportunité.

Nous devons mentionner ici une autre mesure administrative prise dans l'intérêt de la Caisse de retraites, et que nous avons, en 1856, signalée à l'attention de Votre Majesté. Nous demandions « que toutes les Caisses d'épargne fussent invitées à se constituer intermédiaires pour la Caisse de » retraites. » C'est en réponse à ce vœu que Son Excellence le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a adressé une circulaire, en date du 30 juin 1857, à MM. les présidents et membres des conseils d'administration des Caisses d'épargne, dans laquelle il s'exprimait ainsi : « Il » s'agit de déterminer le mode suivant lequel les » Caisses d'épargne doivent, lorsqu'elles en sont » requises par les déposants, se porter intermé- » diaires entre eux et la Caisse de retraites pour la » vieillesse. Elles ont été appelées à cette fonction » par la loi du 18 juin 1850. La commission de la » Caisse de retraites compte beaucoup sur le con- » cours des Caisses d'épargne pour développer la » prospérité de l'importante institution qu'elle est » chargée de surveiller. » M. le ministre terminait en disant : « Je sollicite de vous, messieurs, en fa- » veur de la Caisse de retraites, un appui, un pa-

» tronage moral que votre dévouement ordinaire » au bien public rendrait assurément très-effi- » caces. »

Nous espérons que ce langage sera compris de tous ceux auxquels il est adressé et qu'il nous assurera le concours efficace des Caisses d'épargne. Jusqu'à ce jour, la Caisse de retraites n'a pu recueillir que faiblement l'effet de ce concours. Dès l'année 1856, les Caisses d'épargne de Nancy et de Fontainebleau étaient entrées dans cette voie. La Caisse d'épargne de l'arrondissement de Pau, dans son assemblée générale du 21 mars 1858, accepte également la nouvelle attribution qui lui est indiquée par la circulaire ministérielle; mais, ce ne sont là que des exceptions; nous souhaitons vivement que cet exemple soit suivi par la généralité des Caisses d'épargne. Ce sera, nous le répétons, un moyen puissant de propager une institution qui n'est pas encore assez appréciée de ceux en vue desquels elle a été principalement fondée.

Si nous entretenons Votre Majesté de tous ces détails, c'est que nous savons qu'elle accueille toujours avec bienveillance tout ce qui peut contribuer à la prospérité et à l'extension des institutions utiles à la société; la création de la Caisse de retraites pour la vieillesse est particulièrement votre œuvre, Sire; dès votre avènement au pouvoir, vous avez manifesté la volonté de fonder largement cette œuvre de haute prévoyance, qui doit concourir si puissamment à assurer le bien-être et le repos des classes laborieuses qui, arrivées à la fin de leur carrière, y ont acquis de justes droits par leur économie et leur prévoyance.

Nous sommes avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, les très-humbles, très-obéissants serviteurs et très-fidèles sujets.

Le président, ESQUIROU DE PARIEU.

Le rapporteur, GOUIN.

Le secrétaire, LANGLOIS DE NEUVILLE.

#### FAITS DIVERS.

Un cultivateur anglais a fait dernièrement des expériences très-suivies, d'où il résulte que le lait dernier tiré est dix fois plus crémeux et plus riche en beurre que celui du commencement. Il en résulte que si, après avoir tiré huit ou dix litres de lait d'une vache, on arrête la traite en laissant un onzième litre dans le pis, on perdra presque la moitié de la crème qu'on aurait pu recueillir. Il est facile de s'assurer de la véracité des résultats obtenus par ce cultivateur. Il suffit de distribuer le lait, à mesure qu'on le tire, dans sept ou huit tasses d'égale grandeur, de traire jusqu'à la dernière goutte, et on pourra constater ainsi si, en effet, la quantité de crème que contiendra chaque tasse augmente en allant de la première à la dernière.

Les expériences faites constatent aussi que le lait gagne à la fois en qualité autant qu'en quantité. Celui de la première tasse est d'un blanc bleuâtre et comme s'il était mêlé d'eau, tandis que le lait de la fin est onctueux, épais et d'une coloration jaunâtre. Il suit de là que les filles de fermes qui n'ont pas soin de traire leurs vaches jusqu'à la dernière goutte, diminuent assez notablement la qualité et la quantité de la crème et du beurre.

— On écrit de Cancale :

« La nuit affreuse du 24 au 25 mai a porté le deuil dans quatre familles de notre petit port. Le ba-

teau de pêche le *Victorieux*, patron Perrigault, n'ayant pu rentrer à cause de la tempête, a essayé de gagner le large, mais la raffale l'a jeté sur les grèves de Cherruex, où il a sombré. Les quatre hommes de l'équipage ont disparu dans les flots. Le patron ayant pu atteindre le haut du mât s'y était cramponné, mais les lames, le couvrant à tout moment, menaçaient de l'en arracher. Quatre mortelles heures s'écoulèrent ainsi; enfin la tempête se calma, et, la mer se retirant, le patron, plus heureux que ses hommes, a pu se sauver. Cet horrible événement a jeté dans Cancale un deuil universel. »

(Auxiliaire breton.)

— La semaine dernière, un cultivateur d'une commune voisine de Saint-Omer a tué un porc, dans l'estomac duquel il a trouvé une montre en argent avec sa chaîne, qui avait été perdue deux mois auparavant et qui appartenait à l'un des domestiques de la maison. Cette montre sans verre et à caisse entière était noire comme le charbon.

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 29 mai 1858, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. Courrier de Paris, par Jules Lecomte. — Le mois de Marie, par Fulgence Girard. — Hélène-Louise-Elisabeth, duchesse d'Orléans, par Léo de Bernard. — Le steamer *l'Ardent*, par Mac' Vernoll. — Ménagerie parisienne : la Pie, par Léon Gozlan. — Festival de Reims, par P. Dubois. — Le roi Voltaire, par Arsène Houssaye. — Banquet patronal des boulangers de Paris, par Mac' Vernoll. — Mariage de la princesse de Hohenzollern-Sigmaringen, par Maxime Vauvert. — Courrier du Palais, par Petit Jean. — Théâtres, par Ch. Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Le grand Café Parisien, par A. V. — Alexandre de Humbolt, par Léo de Bernard. — Feuilleton : *Le Capitaine Richard*, par Alex. Dumas.

GRAVURES. Le steamer *l'Ardent* le lendemain de son échouage. — Le mois de Marie à Notre-Dame-des-Victoires. — La duchesse d'Orléans. — Fêtes de Reims; Entrée de François II, lors de son sacre. — Banquet patronal de la boulangerie de la banlieue de Paris. — Mariage de S. A. S. la princesse de Hohenzollern avec S. M. le roi de Portugal. — Intérieur du Café Parisien. — Alexandre de Humbolt. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

##### FÊTES D'ANGERS.

Nous reproduisons avec plaisir l'article ci-après du *Journal de Maine-et-Loire*, qui nous donne un avant-goût des belles fêtes qui vont avoir lieu à Angers.

*Bis repetita placent*, dicton populaire que les fêtes de juin, si pleines de brillantes promesses, nous remettent en mémoire; et cependant, malgré cette encourageante devise, c'est une lourde tâche qu'ont assumée les organisateurs de ces fêtes, car il y aura à lutter contre le souvenir tout favorable que chacun a gardé de la cavalcade de l'année 1853. Mais si nous en croyons quelques indiscretions

dignité, de m'inviter à n'être point injuste. D'ailleurs, nous nous sommes réconciliés devant M. de Kergal, je ne manquerai point à cet engagement : ou du moins, ajouta-t-il en baissant la voix, ce ne sera pas de mon côté que viendront les premiers torts.... Mais, reprit-il plus haut, l'heure m'oblige à prendre congé de vous....

— Non, non, vous ne partirez pas, interrompit le sous-commissaire, vous allez nous rester jusqu'à demain.

— Impossible, Monsieur. Un lieutenant ne doit jamais passer la nuit hors du bord; ses devoirs l'y enchaînent. Il faudra même, et je saurai m'y résigner, que mes visites soient moins fréquentes qu'à Brest. M. de Kergal ne m'a vu m'absenter ce soir qu'avec un certain déplaisir.

— C'est donc un esclavage que la lieutenance? s'écria Antonine.

— Vous l'avez dit, Mademoiselle. Mais avant de m'écarter, j'ai une grâce à demander à Madame. C'est la permission de vous offrir cet album.

La vieille créole était merveilleusement disposée à être aimable pour le lieutenant. La rareté présumée de ses visites qui rendraient celles de Fargeolles plus fréquentes, les difficultés qui l'empêcheraient de revenir à l'habitation où M. de la Rizière l'accueillait si bien, son

nouveau grade peut-être, tant il y a de contradiction dans l'esprit féminin, furent les causes déterminantes; elle accorda son assentiment de la meilleure grâce du monde.

— Eh, mon Dieu! à quoi bon tant de façon? dit naïvement l'administrateur dès que sa femme eut consenti. Il n'y avait pas besoin de permission pour cela.

A la lueur de la lune qui argentait les palmiers de l'avenue, Jules et Antonine échangèrent un léger sourire.

La jeune fille ajouta à demi-voix :

— Echappez-vous souvent, pauvre prisonnier.

— Souvent! répéta l'officier avec tristesse, c'est impossible! mais j'enverrai Papillon à terre pour savoir de vos nouvelles.

Antonine rougit au nom du petit mousse qui, la veille, lui avait si nettement déclaré l'amour de son matre pour elle; l'officier ne put s'en apercevoir, car on passait dans la partie la plus sombre de l'allée.

Bientôt après, il se perdit dans l'ombre, tandis que la famille de la Rizière entra à l'habitation.

Antonine, retirée dans sa chambre, examina l'album rempli d'allusions délicates qu'elle seule pouvait saisir. Elle souriait avec délices, s'abandonnait sans contrainte à la pente de ses rêveries, murmurait tout bas le nom de

Jules Renaud et bâtissait de délicieux châteaux en Espagne.

Le jeune lieutenant bondissait de joie, plus de doutes, plus de craintes, il était sûr d'être aimé par celle qu'il aimait.

Quant à M<sup>me</sup> de la Rizière, depuis qu'elle connaissait les charges de la position exceptionnelle du second, elle s'applaudissait presque des infortunes de l'aimable Emile Fargeolles, tant elle eût été privée s'il avait dû venir moins souvent.

Par compensation, l'estime du sous-commissaire pour Jules Renaud, avait grandi à vue d'œil, car il n'ignorait plus les causes de son avancement.

Chaque fois du reste que le jeune officier pouvait passer quelques moments à terre, il ne manquait pas de prendre le bras de l'administrateur et de lui faire confidences sur confidences. Il lui parlait de ses espérances de fortune qui lui assuraient une jolie aisance, de sa perspective militaire que sa récente promotion rendait très-belle, de ses protections, de sa famille. Ainsi le père d'Antonine était amené à penser que l'union de sa fille avec Jules Renaud serait avantageuse sous tous les rapports. Il mit de la bonhomie à favoriser leur penchant mutuel. Tantôt il se résignait à être le cavalier de sa femme, pendant que Jules Renaud était celui de la

provoquées par notre curiosité, nous pouvons affirmer que l'expérience due à l'organisation des premières fêtes, a fait à tel point progresser l'essai tenté il y a cinq ans, que cette année va voir éclore une ample moisson de splendeurs et de plaisirs. Six jours entiers de fêtes! Voilà le bilan de l'année 1858. Bal, cavalcade, concert, régates, courses, carrousel, n'y a-t-il pas des plaisirs pour toutes les classes de la société et un attrait pour les goûts de l'artiste, du sportman, du dilettante, comme aussi des charmantes adeptes de la valse et de la mazurka! Citer deux noms, ceux de M<sup>me</sup> Cabel et de M. Stockausen, c'est faire le plus bel éloge du concert. M<sup>me</sup> Cabel est à l'apogée de sa carrière théâtrale. Hier elle était la fortune du théâtre Lyrique, aujourd'hui c'est le soutien de l'Opéra-Comique. Angers est favorisé par les artistes, car M<sup>me</sup> Cabel n'est pas un oiseau voyageur qui ait encore fait entendre ses brillantes cadences en dehors des murs de la capitale. M. Stockausen est toujours le baryton à la voix si pure, à la méthode irréprochable. C'est une vieille connaissance pour les dilettantes angevins. Mais, cette fois, il nous arrive avec un talent consacré par le public parisien dont il a partagé plus d'une fois les applaudissements avec M<sup>me</sup> Cabel sur la scène de l'Opéra-Comique.

Pourquoi n'est-il pas possible de dire toutes les merveilles de décoration de la salle de bal? mais la commission, la plus discrète des commissions, veut faire un coup d'éclat, et elle ne faillira pas à son but.

Imaginez... mais non, nous craignons, avec Boileau, de nous embrochier dans les cordons et les astragales. Peu importe, du reste, quand on saura que le concert et le bal, sources de plaisirs pour les uns, doivent être une cause de soulagement pour les autres. C'est par d'habiles dispositions et la bonne volonté de tous que la commission a pu obtenir cet heureux résultat, faire bien et à peu de frais.

Nous sommes trop ami des organisateurs des fêtes, pour pouvoir ici leur adresser quelques éloges; mais nous savons remplir leurs intentions en disant que la tâche leur a été rendue plus facile par l'obligeant concours, tant de l'autorité civile et militaire que de la jeunesse angevine, pleine d'ardeur et de bon vouloir. Le succès la récompensera, et les pauvres la béniront. Nous avons bien peur d'attirer sur nous quelques malédictions pour notre trahison; mais, semblable aux poltrons échauffés, nous reculons pas devant la crainte d'envoyer nos lecteurs, comptant un peu sur le sujet pour faire passer notre bavardage.

La cavalcade, c'est le grand centre autour duquel sont venus se grouper le bal, le concert et les régates.

Cette année, elle ne sera pas au-dessous de l'importance que lui assigne dans la série des fêtes le concours des jeunes gens de la ville, des escadrons de cuirassiers, du régiment d'infanterie et des musiques de l'École de Saumur, du 19<sup>e</sup> de ligne, des pompiers et des corporations ouvrières.

Les costumes des seigneurs de la cour seront splendides, ceux des compagnies tous militaires, et marqués à ce sceau de bon goût, qui fut tant apprécié, il y a cinq ans, et qui donna à notre première cavalcade un cachet distinct de celui de toutes les autres fêtes de ce genre.

Cette année, le but que s'est proposé la commission doit être atteint, grâce à l'habileté du costumier, M<sup>me</sup> Baron, si bien secondée par M. Mazière,

jeune fille; tantôt il les accompagnait seul à la promenade, ce qui équivalait presque à un tête-à-tête.

Durant les deux mois que la *Sévère* passa au mouillage de Saint-Denis, malgré les contrariétés du service, Jules put voir Antonine de temps en temps; mais Fargeolles jouissait de facilités bien plus grandes; il pouvait venir fréquemment et avait pour auxiliaire M<sup>me</sup> de la Rizière, qui le retenait à l'habitation.

Charmée par son esprit caustique, ses manières obséquieuses et son langage empreint d'une banale galanterie, elle s'était insensiblement familiarisée avec la pensée de l'avoir pour gendre.

Le bruit de son prochain mariage avec Antonine courut bientôt dans la colonie.

M<sup>me</sup> de la Rizière elle-même l'avait répandu.

Tel était l'état des choses à l'habitation; à bord, les hostilités avaient pris un caractère nouveau. Jules par ses fonctions paraissait être le mieux placé; Fargeolles l'emportait réellement.

Tandis qu'Antonine, ravie, se félicitait de l'heureux avancement de Jules Renaud, Fargeolles persuadait à M. de Kergal que son ancien collègue le vexait de propos délibéré.

Le commandant crut devoir remplir un devoir sacré envers le capitaine Labranche en protégeant Fargeolles

tailleur, qui a mis à sa disposition son temps et son obligeance accoutumée.

C'est le dimanche 6 juin que le cortège royal doit déployer ses magnificences dans notre cité, à la lueur des torches et des flammes de Bengale disposées sur les principales places de la ville.

L'effet sera féérique. Le lendemain est encore consacré à la cavalcade. Deux cents cavaliers et cent cinquante hommes de pied entoureront la ville d'un long réseau de satin, de fer et de velours.

« Laissez au peuple et Montjoye Saint-Denis! Voici le roi chevalier!

» Passez, beau sire, que votre brillante escorte suive votre royal exemple et cède la place à ces chars qui viennent à votre suite, comme un glorieux souvenir des efforts que vous fîtes pour faire renaître l'industrie et les arts! »

Trois chars seulement, mais trois chars magnifiques, généralisant les différentes branches industrielles et artistiques, sous la dénomination de chars des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie, seront le digne complément de la Cavalcade. Il est difficile de dépeindre une œuvre d'art, mais pour donner une idée de l'effet que produiront ces chars, il suffit de dire que celui de l'Agriculture sera traîné par seize bœufs et les autres par seize chevaux chacun.

Après un jour de repos, le cortège tout entier, dont on n'aura pu qu'admirer l'ensemble, se déploiera dans l'immense carrière du dépôt de remonte, et là chacun pourra saisir une foule de jolis détails de costumes qu'il n'aura pu remarquer tout d'abord.

Mais, silence, la trompette retentit, la lice est ouverte.

Les jeunes cavaliers de la cour s'élancent dans l'arène et exécutent des voltes et des airs de manège. La fête sera complète. Rien n'y manquera, ni l'enlèvement des têtes et des bagues, ni le saut des haies. Puis, enfin, ce brillant tournoi se terminera par une imposante manœuvre militaire.

Nous ne craignons pas d'avoir promis plus que la commission ne doit tenir, et nous n'hésitons pas à prédire aux indigents une ample récolte dans un terrain que la charité a si largement ensemencé.

Par arrêté du maire de la ville d'Angers, est approuvé l'itinéraire ci-après que suivront la cavalcade et les chars, savoir :

#### Le dimanche 6 juin :

Le cortège partira du nouveau dépôt de remonte à neuf heures précises du soir, et parcourra successivement :

La rue Châteaugontier, la rue du faubourg Bressigny, la rue Saint-Aubin, la place Sainte-Croix, la rue place Neuve, la rue Plantagenet, le quai Royal, le pont du Centre, la rue Beaurepaire, la place de la Laiterie.

Il reviendra en parcourant :

La rue Beaurepaire, le pont du Centre, la rue Baudrière, la rue Saint-Laud, la rue des Poëliers, la rue Haute-du-Mail, la rue Flore, la place du ralliement, la rue Saint-Denis, la rue Saint-Julien, le boulevard de Saumur, la rue Saint-Aubin, la rue des Lices, le boulevard des Lices, la montée du Château.

#### Lundi 7 juin.

La cavalcade et les chars partiront du dépôt de remonte à une heure précise et parcourront :

La rue d'Orléans, le boulevard du Haras, le bou-

levard de Saumur, le boulevard de la Mairie, le boulevard des Pommiers, la rue Boisnet, le quai Royal, le quai Ligny, le boulevard du Château, le boulevard des Lices.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Il est certain maintenant que la délégation du prince de Prusse sera prorogée jusqu'au mois d'octobre. Mais après l'expiration de cette nouvelle prorogation, si le roi ne peut reprendre les rênes du gouvernement, on instituera une régence. — Havas.

Berne, 4 juin. — M. Bloesch n'a pas accepté sa nomination de membre du gouvernement de Berne. M. Schenk a été nommé président du gouvernement.

Londres, 3 juin (7 heures). — Aujourd'hui dans la chambre des communes, M. Disraeli, répondant à une interpellation de M. Kinglake, dit que l'Empereur de la Chine n'a pas suspendu les négociations; mais il refuse de produire la correspondance à ce sujet. M. Disraeli refuse également de répondre à lord John Russell qui demande si le gouvernement voudrait faire connaître les instructions données à lord Elgin. — Havas.

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 27 mai au 3 juin.

La liquidation de mai vient d'avoir lieu. Elle n'a point révolutionné les allures de la place, et a été aussi calme que les transactions pendant tout le mois avaient été languissantes. Le report s'est tenu cependant de 20 à 25 c., c'est-à-dire à un taux très-moderé, qui met à la disposition de l'acheteur de grandes facilités. Cela n'a pas empêché la liquidation de se faire en baisse. On avait annoncé que d'importantes levées de titres auraient lieu pour le compte de maisons de banque. L'événement n'a pas confirmé ces bruits. La baisse de la rente a prouvé, au contraire, que les livraisons étaient encore en majorité.

Cette faiblesse persistante du 3 0/0 est vraiment étrange, au moment où le coupon semestriel va être détaché. La rente resterait alors à 68 francs ex-coupon, et même au-dessous; son prix serait par conséquent inférieur de 50 0/0 à celui des fonds anglais qui touchent presque le pair. Jamais un tel écart ne s'est vu entre deux rentes reposant sur les mêmes garanties, et dont les prix sembleraient devoir se niveler. Si cette énorme différence ne donne pas lieu à des arbitrages, il paraît impossible qu'elle n'ait pas au moins ce résultat de faire sauter aux yeux des capitalistes français l'abaissement exagéré de notre 3 0/0. C'est en s'appuyant sur cette considération et sur toutes celles qui résident dans les éléments généraux de la situation, que l'on se trouve amené logiquement à conclure à la nécessité de la hausse. L'argent continue à abonder de toutes parts, et le Trésor a pu abaisser l'intérêt de ses bons de 1/2 0/0.

Le marché des chemins de fer ne s'est pas mieux comporté que celui de la rente, et la liquidation a révélé le secret de sa faiblesse. Là aussi les livraisons des titres ont écrasé le cours, et la baisse a été générale. L'Orléans s'est affaissé à 4240, le Nord ancien à 910, le Nord nouveau à 725, le Lyon à 750. L'Est a donné lieu à de nombreuses transactions ce mois-ci. En liquidation il est tombé à 600 fr., et s'est relevé à 610.

Le Midi est calme à 476 25, l'Ouest à 560, le Genève à 675, les chemins autrichiens de 645 à 647 50. Les chemins étrangers sont généralement assez faibles.

Le Crédit mobilier descend chaque jour, et retourne à grands pas vers le pair. Il n'est plus maintenant qu'à 615. Les valeurs industrielles continuent de s'effacer de plus en plus.

Cependant l'argent abonde et va encore aux bons placements lorsqu'ils sont solidement garantis. Sous ce rapport les 8,000 obligations hypothécaires, créées par MM. Millaud et C<sup>ie</sup> sur la propriété du square d'Orléans, ne laissent rien à désirer. Elles confèrent en effet aux porteurs le double privilège de vendeur et de constructeur, et le droit d'antichrèse. Elles sont émises à 455 francs produisant 6 0/0 d'intérêt annuel, sur le prix d'émission, et sont remboursables à 500 fr. dans le délai de 28 ans. (Correspondance générale de l'Industrie)

Les PERLES D'ÉTHÉR du docteur CLERTAN, qui ont mérité l'approbation de l'Académie impériale de médecine de Paris, le 18 juillet 1848, sont souveraines contre les migraines, les crampes d'estomac et toutes les maladies nerveuses. Les avantages de ce nouveau mode d'administrer l'éther sont indiqués dans l'instruction qui est jointe à chaque flacon de perles. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires de la Pâte pectorale de REGNAULT AINÉ. (127)

BOURSE DU 3 JUIN.  
5 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 69 45.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 95 50.

BOURSE DU 4 JUIN.  
5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 45.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 95 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

(La suite au prochain numéro.)

**A VENDRE**

La Propriété

**DE CHAMPAGNE,**

Située commune de Pezay-le-Sec, canton de Chanvigny, arrondissement de Montmorillon (Vienne).

Cette propriété se compose d'une maison de maître entourée de divers bâtiments de servitudes, cour, jardins d'agrément et potager, bois futaie, etc.

Trois métairies en dépendent. Elle contient dans son ensemble 144 hectares 40 ares 16 centiares.

S'adresser à M. CORMERY, rue du Colège, 18, à Saumur. (291)

**A VENDRE**

En totalité ou par parties,

**1° UNE FERME,**

Située BOURG et commune d'Allonnes.

D'une contenance cadastrale de 12 hectares 24 ares 03 centiares.

2° Diverses pièces de terre labourables et près éparses,

Situées dites commune d'Allonnes, section de Russé, d'une contenance cadastrale de 6 hectares 41 ares 76 centiares.

S'adresser pour voir la ferme du bourg d'Allonnes au sieur Busson et pour les pièces éparses au sieur Jean-Mathurin HOUDOYER, fermiers, et pour traiter à M. GIBARD, propriétaire à Saumur. (292)

**DEUX MAISONS****A LOUER PRÉSENTEMENT,**

Rue d'Orléans, n° 14 et 18.

S'adresser à M. BODIN, épicier, rue Saint-Nicolas. (293)

Le 13 juin 1858, à midi,

En l'Etude de M. MAUDET, notaire à Niort,

Vente par autorité de justice,

D'une PHARMACIE avec ou sans droit au bail de la maison,

Située rue du Minage.

MISE A PRIX : 3,400 FRANCS.

**A VENDRE**

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n° 3.

S'adresser à M. LE BLAYE, notaire.

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

**FONDS DE BOULANGERIE****A VENDRE, DE SUITE.**

S'adresser à M. CLOUARD. (279)

**RENTE VIAGÈRE****2,600 FRANCS**

A placer sur deux têtes.

S'adresser à M. DUTERME notaire à Saumur. (264)

**A VENDRE**

Une MAISON, située à Presle commune de Distré, avec jardin parfaitement affrui.

S'adresser à M. DUTERME, notaire à Saumur. (271)

**A VENDRE**

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

**A LOUER**

Pour la St-Jean 1858,

**UNE PORTION DE MAISON,**

Rue de la Petite-Douve, 9,

Occupée par M. Alzon, maréchal.

S'adresser à M. CAMAIN, rue Cendrière, 3. (109)

**A LOUER**

présentement,

**DEUXIÈME ETAGE,**

Quai de Limoges, n° 157.

S'adresser à M. SARTORIS. (245)

**A LOUER**

Pour Noël prochain 1858, ou pour la Saint-Jean-Baptiste 1859,

**UNE GRANDE MAISON,**

Située à Saumur, rue Royale, n° 29, servant depuis 25 ans au commerce d'épicerie, gros et demi-gros, occupée présentement par M. A. Sevin.

Le n° 25, même maison, composé d'un vaste magasin, ouvrant sur la rue Royale, salon derrière, cour, caves, écurie, premier et deuxième étage, grenier au-dessus.

S'adresser à M. A. PIERRE, rue Royale. (83)

**PORTION DE MAISON**

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine.

On fera tous les changements désirables.

S'adresser à M. LEROY, même rue.

**A VENDRE**

Jolie JUMENT à deux fins.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON,**

Avec cour, écurie et jardin,

Sise rue de l'Île-Neuve.

S'adresser à M. GRANRY, rue Royale.

**Changement de domicile.**

L'étude de M. BEAUREPAIRE, successeur de M. Jahan est transférée rue Cendrière, n° 8. (226)

**A VENDRE OU A LOUER**

Une MAISON au Pont-Fouchard.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> TESSIÉ-BOUTET.

M. SIMON, huissier, demande un CLERC. (282)

**AVIS.**

M<sup>me</sup> GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

M. MAUBERT, huissier, demande de suite un deuxième CLERC. (288)

**COLLE BLANCHE LIQUIDE.**

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Petit-Maure, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

**PIERRE DIVINE DE SAMPSON**

GUÉRIT TOUJOURS, souvent dans les 24 heures, écoulements récents ou chroniques. — Le flacon : 4 francs. — Dépôt à Saumur, pharmacie Guichard. BON PRÉSERVATIF.

**MALADIES NERVEUSES****De l'estomac et des intestins.**

Un rapport, approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 décembre 1849, constate que les personnes atteintes de ces maladies et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu en quelques jours les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi des PASTILLES ou de la POUDRE DE CHARBON VÉGÉTAL-MÉDICAL DU DOCTEUR BELLOC, dont l'usage n'a jamais d'inconvénients.

Il faut s'assurer que les boîtes et flacons portent le cachet et la signature Belloc.

Dépôt : à Paris, boulevard Poissonnière, 4 ; à Saumur, chez M. DAMICOURT. (125)

**PAPIER CHIMIQUE D'HEBERT**, admis dans les hôpitaux, aux et hospices civils de Paris depuis 1842, est employé contre la goutte, douleurs, rhumatismes, névralgies, anévrismes, palpitations, points de côté, paralysie, coliques, lombago, plaies et blessures, brûlures, cors, œils-de-perdrix, durillons, etc. 2 fr. et 1 fr. — Dépôt central : pharmacie Hébert, galerie Véro-Dorat, 2, à Paris, dans toutes les bonnes pharmacies et à Angers chez M. MENIÈRE, ph.; à Saumur, chez M. FRETTE-DAMICOURT, pharmacien. (162)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

UN AN.

Huit francs.

Religion. — Famille.

LE MOINS CHER, sans contredit, de tous les journaux politiques illustrés, C'EST L'AMI DU PEUPLE.

L'AMI DU PEUPLE compte 10 ANNÉES d'existence ; son succès grandit tous les jours, et il a réalisé, depuis le cinq mars 1858, d'importantes améliorations.

Il ne donne pas moins de VINGT-HUIT colonnes de texte, toutes les semaines, et chaque numéro contient DES GRAVURES, accompagnées de notices. L'administration de l'Ami du Peuple ne négligera rien pour arriver à multiplier le nombre des gravures dans le journal, et les portraits de tous les contemporains célèbres passeront successivement sous les yeux du lecteur.

La rédaction de l'Ami du Peuple embrasse toutes

**L'AMI DU PEUPLE****JOURNAL DU DIMANCHE.**

les questions intéressantes du moment. Il publie chaque semaine : 1° une Revue générale de la semaine ; 2° les Actes officiels, extraits du Moniteur universel ; 3° une Chronique générale, comprenant les faits, les bruits, les anecdotes, en un mot tous les détails curieux et piquants de la politique quotidienne ; 4° une Chronique départementale ; 5° des Variétés d'un haut intérêt ; 6° un Feuilleton choisi avec soin, et où la religion et la morale sont toujours respectées ; 7° un Bulletin commercial qui tient le lecteur au courant des prix du grain, des bestiaux, du vin, des huiles, etc., etc. L'Ami du Peuple publie en outre des articles sur l'agriculture et beaucoup d'autres sujets qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Les abonnés de l'Ami du Peuple reçoivent toutes

les semaines leur numéro le dimanche matin au plus tard.

Avec l'Ami du Peuple le lecteur qui n'a de loisirs que le dimanche est aussi bien au courant des faits et des événements du jour que s'il lisait tous les journaux.

Répétons enfin, en terminant, qu'il n'existe PAS en France UNE SEULE FEUILLE politique hebdomadaire et donnant de plus des gravures chaque semaine, à AUSSI BON MARCHÉ que l'Ami du Peuple.

Pour s'abonner il suffit d'envoyer un bon de poste de huit francs pour UN AN, ou de quatre francs pour SIX MOIS, à l'adresse de M. le directeur de l'Ami du Peuple, rue Saint-Laud, 9, à Angers (Maine-et-Loire).

SIX MOIS,

Quatre francs.

Travail. — Propriété.

**CARTE DE L'INDE COLORIÉE.**

Toute personne qui adresse franco à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère, à Paris, trois timbres-poste de 20 centimes, reçoit immédiatement le numéro du Journal amusant qui contient la carte de l'Inde. Cette carte est coloriée, ce qui permet de distinguer les différentes provinces des possessions anglaises, et les positions des Anglais et des insurgés sont indiquées par des couleurs différentes ; en sorte qu'on suit avec facilité les opérations militaires.

Le Journal amusant et le Musée Français-Anglais ne coûtent ensemble que 17 fr. par an, 10 fr. pour six mois, 5 fr. pour trois mois. — Ils donnent tous deux des dessins sur la guerre des Indes.

On s'abonne en envoyant un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère, à Paris.